

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 9	Absents 0	Excusés 0
VOTE PUBLIC		
Pour 9	Contres 0	Abstentions 0

Date de convocation : 7 mai 2014

Date d'affichage : 16 mai 2014

**OBJET :**

Election du président, des  
vice-présidents du Syndicat  
Mixte du Pays de Balagne

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à  
la Sous-Préfecture de  
CALVI, le 16 mai 2014

L'an deux mille quatorze, et le quinze du mois de mai, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du doyen d'âge **Monsieur Maurice PARRIGI**.

**Présents :** François ANTONIOTTI, Attilius CECCALDI, Pancrace GUGLIELMACCI, Pierre GUIDONI, Paul LIONS, François MARCHETTI, Pierre POLI, Maurice PARRIGI, Jean-Marie SEITE

**Absents:** Lionel MORTINI,

**Secrétaire de séance :** Monsieur François MARCHETTI,

M. Attilius CECCALDI, Président sortant accueille les nouveaux délégués. Il déclare installé le nouveau comité syndical.

Il demande à M. Maurice PARRIGI, doyen d'âge, de bien vouloir prendre la présidence de séance.

M. Maurice PARRIGI le doyen d'âge fait l'appel de chaque délégué. Après avoir constaté l'obtention du quorum, il demande à M. François MARCHETTI, délégué le plus jeune, de bien vouloir assurer le secrétariat de séance.

Cette proposition est entérinée par un vote à main levée.

**M. le doyen d'âge propose de procéder à l'élection du Président du Pays.**

1 - Élection du Président :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122.4, L2122.7 et L2122.8 du code général des collectivités territoriale, a invité le conseil syndical a procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122.4 et L2122.7 du code général des collectivités territoriales.

Après que Monsieur Pierre GUIDONI ait fait acte de candidature, chaque membre, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour du scrutin : le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Suffrage nul ou blanc	0
Suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

ont obtenus :

Monsieur Pierre GUIDONI 9 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Pierre GUIDONI est élu Président du Syndicat Mixte du Pays de Balagne et immédiatement installé.

**M. Pierre GUIDONI ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu Président du Pays de Balagne au premier tour de scrutin.**

**M. Maurice PARRIGI le doyen d'âge cède la présidence de séance à M. Pierre GUIDONI, qui propose de procéder à l'élection des vice-présidents du Pays.**  
M. Pierre GUIDONI demande au comité syndical de se prononcer sur le nombre de vices-présidents.  
Il propose de conserver le nombre de 2 vices-présidents. Cette proposition est entérinée par un vote à main levée.

### 2 – Election du premier Vice-Président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Pierre GUIDONI élu Président, à l'élection d'un Vice-Président.  
Monsieur Paul LIONS a fait acte de candidature.  
Premier tour du scrutin : le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Suffrage nul ou blanc	0
Suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

Monsieur Paul LIONS ayant obtenu la majorité absolue a été élu Vice-Président et a été immédiatement installé.

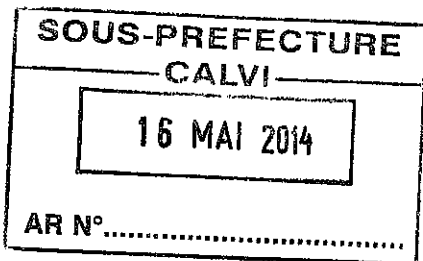
### 3 – Election du second Vice-Président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Pierre GUIDONI élu Président, à l'élection d'un Vice-Président.  
Monsieur Attilius CECCALDI a fait acte de candidature.

Premier tour du scrutin : le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Suffrage nul ou blanc	0
Suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

Monsieur Attilius CECCALDI ayant obtenu la majorité absolue a été élu Vice-Président et a été immédiatement installé.



Fait et délibéré, le jeudi 15 mai 2014.

Le Doyen d'âge,  
M. Maurice PARRIGI

Le Président,  
M. Pierre GUIDONI

Le secrétaire de séance,  
François MARCHETTI

Les membres du Comité Syndical,

